



COMMUNE DE PLOUISY
PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 11 juillet 2017

Date d'envoi de la convocation : 04/07/2017

Date de l'affichage de la convocation : 04/07/2017

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du 19 mai 2017 ;**
- 2- Compte rendu de la délégation au Maire ;**
- 3- Projets de délibérations :**
 - 2017-039 : Rétablissement de la semaine scolaire de 4 jours**
 - 2017-040 : Diminution de la DHS et modification du tableau des effectifs**
- 4- Questions orales.**



L'an deux mille dix-sept, le onze juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Rémy GUILLOU, Maire.

Membres présents : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M LEFEBVRE Guillaume, Mme DELABBAYE Marie-Annick, M LE BRAS Jean-Claude, Mme GUILLEUX Fabienne, Adjoint, M BACCON Bruno, Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine, Mme CRENN-LE-DUO Nathalie, conseillers municipaux délégués, M CAILLEBOT Ronan, M GOUELOU Léopold, Mr L'ANTON Jean-Yves, Mme LE ROUX Andrée, M MORELLEC Mickaël, M TESSIER Mickaël, M THOMAS Jean-Claude Conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme ILLIEN Stéphanie à Mme LE PESSOT Mireille
- Mme DREUMONT Solen à M Jean-Claude THOMAS
- M LE GUEN Xavier à M Jean-Claude LE BRAS

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

Secrétaire de séance : Mme BLONDEL-BELKAHLA Catherine

1-Validation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017

Rapporteur : Rémy GUILLOU

La validation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2017 est reportée à la prochaine séance du conseil municipal, le procès-verbal n'ayant pas été envoyé dans les délais aux conseillers municipaux.

2-Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

Par délibération n°67 du 24 juillet 2015, vous avez décidé de me donner délégation, pour la durée du mandat, afin « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal de la décision suivante prise dans le cadre de cette délégation :

- Acquisition d'un afficheur pour la salle des ports auprès de la SARL SDU pour 3 525,00 € TTC,
- Acquisition de portes-vélos et de poubelles auprès du lycée Jules Verne pour 1 099,99 € TTC,
- Acquisition de jardinières auprès de KABELIS pour 1 011,48 € TTC,
- Acquisition de matériel informatique ergonomique pour le service comptabilité de la mairie auprès de la SARL R BURO pour 629,96 € TTC.
- Débroussaillage des talus de la voirie communale à l'épaveuse auprès des établissements Joseph ROCHELLE pour 9 240,00 € TTC,

3-Projets de délibérations

2017-039 - Rétablissement de la semaine de 4 jours

Rapporteur : Marie-Annick DELABBAYE

Monsieur le Maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Monsieur le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours,

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,
Vu l'avis favorable du comité aux affaires scolaires du 18 mai 2017,
Vu l'avis favorable du conseil d'école du 15 juin 2017,
Considérant les intérêts des élèves de la commune de Plouisy,*

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la majorité (18 voix pour et 1 abstention) :

- EMET UN AVIS FAVORABLE au rétablissement de la semaine de 4 jours.

2017-040 Diminution de DHS et mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Mireille LE PESSOT

Par délibération n° 2016-051 en date du 28 octobre 2016 un emploi de coordination du temps périscolaire dans le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires a été créé à compter du 1^{er} novembre 2016.

Cet emploi permanent est actuellement occupé par un agent non titulaire contractuel conformément aux termes de l'article 3-3 5° de la loi du 26 janvier 1984 car la création ou la suppression de cet emploi, fortement liée à l'organisation du temps scolaire, dépend de la décision d'une autorité, l'Etat, qui s'impose à la commune en matière d'organisation du temps scolaire.



Au vu de la suppression des Temps d'Activités Périscolaires et de la demande de suppression de l'école le mercredi matin, il convient de diminuer la Durée hebdomadaire de Service de ce poste de 33 heures à 28 heures à compter du 1^{er} septembre 2017

La saisine du comité technique, obligatoire dans le cas d'une modification de la durée hebdomadaire de travail, est en cours mais elle ne se prononcera qu'à sa prochaine séance, soit le 1^{er} septembre 2017.

La commission personnel lors de sa séance du 3 juillet 2017 a validé cette proposition.

Vu l'avis de la commission personnel du 3 juillet 2017,

Vu la saisine du Comité technique Paritaire,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- APPROUVE la diminution de DHS pour le poste d'adjoint d'animation : passage de 33 h à 28h à compter du 1^{er} septembre 2017,

- APPROUVE le tableau des effectifs modifié en conséquence comme ci-dessous,

Tableau des effectifs		Délibération du 11 juillet 2017	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Administrative	Attaché territorial	A	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	29h15
Administrative	Adjoint Administratif	C	35h00
Administrative	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	28h00
Culturelle	Adjoint territorial du Patrimoine Principal de 2 ^e classe	C	28h00
Animation	Adjoint d'animation	C	28h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Médico-Sociale	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des Ecoles Maternelles	C	35h00
Technique	Agent de maîtrise principal	C	35h00
Technique	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00

Tableau des effectifs		Délibération du 11 juillet 2017	
Filière	Grade	Cat.	D.H.S.
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	32h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	25h00
Technique	Adjoint Technique Territorial	C	35h00

4 - Questions orales

Date du prochain conseil municipal : vendredi 15 septembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire,
Rémy GUILLOU



